

TITRES D'ASV ET D'AVQ

Les dispositifs pour devenir auxiliaire vétérinaire

Pour devenir auxiliaire vétérinaire et obtenir le titre d'ASV ou AVQ du Gipsa, différents dispositifs existent, des formations en alternance, en passant par des Cif ou des VAE. Apform regroupe un réseau de centres de formation sur tout le territoire.



L'auxiliaire vétérinaire peut travailler dans des cabinets, cliniques, centres hospitaliers vétérinaires, ayant des spécialités, notamment canines, rurales ou équinés.

En France métropolitaine et outre-mer, le métier d'auxiliaire vétérinaire est enseigné dans 12 centres de formation gérés par Apform. C'est le seul organisme de formation habilité par le Gipsa à délivrer les titres d'auxiliaire vétérinaire qualifié (AVQ) et auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV), des qualifications reconnues par le ministère de l'Agriculture et par le Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL). Plusieurs dispositifs de formation existent pour les

étudiants, chercheurs d'emploi, personnes en reconversion professionnelle mais aussi les auxiliaires vétérinaires non diplômés souhaitant faire valider leurs compétences.

Le principal dispositif concerne les formations par alternance, dans le cadre de contrats d'apprentissage, de contrats de professionnalisation ou de périodes de professionnalisation, selon le titre du diplôme, le statut ou encore la structure d'accueil. Emmanuelle Vanluggene, responsable pédagogique de la formation ASV au sein du centre

Formation d'ASV par alternance

DÉVELOPPER PLUSIEURS COMPÉTENCES

La profession d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV) est un métier de services qui demande de la polyvalence. En tant que bras droit du vétérinaire, l'ASV doit par exemple accueillir les clients, assurer la contention des animaux pour les examens, veiller à l'hygiène des locaux ou encore gérer les plannings. Au cours des deux années de formation d'ASV par alternance, 4 unités de compétences sont ainsi développées : conseiller la clientèle, réaliser la gestion administrative, assurer l'hygiène et assister le vétérinaire. « *On séquence l'enseignement pédagogique sur des journées ou des demi-journées thématiques, toujours en lien avec l'action dans la clinique* », explique Emmanuelle Vanluggene, responsable pédagogique dans le centre de formation de Valabre (13). ASV, vétérinaires ou encore formateurs en accueil interviennent lors des cours.

de formation de Valabre (13), situé près d'Aix-en-Provence, explique que « plus de 95 % des diplômés sont des ASV car ils sont plus recherchés par les vétérinaires ». La formation d'AVQ correspond en fait à la première année du cursus d'ASV qui dure deux ans. Les compétences des ASV sont ainsi plus complètes.

■ RÉALISER UN STAGE AVANT DE CANDIDATER

Concernant les critères d'admission, pour suivre une formation par alternance, les candidats doivent avoir au minimum 18 ans et idéalement un baccalauréat, quel qu'il soit. Pour postuler, ils doivent compléter un dossier de candidature sur le site d'Apform, participer à une journée d'information collective organisée par l'un des centres du réseau Apform et avoir une expérience professionnelle dans une structure vétérinaire. « On insiste sur un stage minimum de 15 jours. Cela leur permet de consolider leur projet professionnel et de prendre conscience des obstacles de la formation », souligne Emmanuelle Vanluggene. Les futurs stagiaires peuvent notamment récupérer une convention auprès de leur lycée ou bien de Pôle emploi.

Avant que des avis soient émis sur les candidatures, les postulants doivent passer des entretiens de motivation et des tests psychotechniques pour valider notamment leurs prérequis. Une fois que les candidatures sont qualifiées, elles sont consultables sur une base de données par les vétérinaires recherchant des apprentis. Les élèves sont par ailleurs incités à rechercher de leur côté des structures vétérinaires libérales pour signer des contrats d'alternance, indispensables pour suivre le cursus. « Les places sont inférieures à la demande. Sur 700 à 800 candidatures re-

çues, seuls 70 à 80 candidats signent un contrat », reconnaît Emmanuelle Vanluggene.

Une fois que cette étape est validée, sur les deux ans de formation d'ASV, les élèves passent ainsi entre 21 et 23 semaines en centre de formation, ce qui représente 810 h de cours. Le reste du temps, ils sont en entreprise. En plus d'être salariés de la société et de bénéficier d'une rémunération, les élèves peuvent aussi espérer trouver rapidement un travail à la suite de leurs études. Le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation est de 70 %. « La plupart du temps, quand les vétérinaires souhaitent intégrer un contrat d'alternance, c'est qu'ils veulent ensuite embaucher », souligne la responsable pédagogique. S'agissant du financement de la formation, seuls les hébergements et les transports sont aux frais des élèves. Ils peuvent d'ailleurs recevoir des aides de la part de la région.

■ UN CIF SUR 9 MOIS

Lorsqu'un salarié souhaite changer de voie et suivre une reconversion professionnelle pour devenir ASV via le congé individuel de formation (Cif), le financement est différent. L'employé éligible sous certaines conditions, qui a reçu un accord favorable de la part de son entreprise, doit prendre contact avec l'organisme de financement auquel cotise l'employeur au titre de la formation. Avant de pouvoir intégrer la formation, le candidat doit également trouver un lieu pour faire son stage et passer plusieurs tests où seront évalués ses motivations et son niveau de prérequis. Contrairement aux formations d'ASV en alternance qui durent deux ans, lors d'un Cif, le parcours n'est que de neuf mois. « Ils suivent la même formation pédagogique mais la durée du stage

en clinique est plus courte. Ils passent les trois quarts du temps en cours », explique la responsable pédagogique du centre de formation de Valabre, un des deux centres Apform à proposer cette formation.

À côté de ces dispositifs existent aussi des formations courtes, qui durent souvent entre un et trois jours, et qui sont financées via les plans de formation de l'entreprise ou le compte personnel de formation (CPF). Les auxiliaires vétérinaires peuvent ainsi se mettre à jour ou perfectionner leurs compétences sur des techniques ou des aspects précis

du métier.

Enfin, pour les auxiliaires vétérinaires non diplômés, qui souhaitent faire valoir leurs compétences et obtenir la qualification d'ASV ou d'AVQ, sans suivre de formation complémentaire et sans préparer d'examen théorique, ils peuvent se tourner vers la validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour présenter leur dossier devant un jury, ils doivent justifier d'au moins un an d'expérience dans le domaine du diplôme visé. Pour en savoir plus sur ce dispositif et tous les autres : www.apform.fr.

Témoignage

Marie Hrasko, ASV

RECHERCHER BIEN EN AMONT UN CONTRAT D'ALTERNANCE

Depuis que Marie Hrasko, auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV) a fini son contrat d'alternance dans la clinique vétérinaire de Plan de Campagne à Cabriès (13), il y a un an, elle y travaille en CDI. Lors de la formation, elle se rendait au centre de Valabre, à quelques kilomètres de la clinique, où elle y passait une semaine par mois. L'ASV a apprécié notamment l'organisation de la formation et le fait que les formateurs étaient des professionnels. « Ils connaissent bien le métier, on peut partager avec eux notre quotidien », souligne Marie Hrasko. Si depuis longtemps l'ASV souhaitait évoluer dans cet univers, un stage lui avait permis de confirmer son projet professionnel. Elle recommande d'ailleurs vivement d'en faire un : « Certains pensent qu'ils ne travailleront qu'avec les animaux mais il faut aussi nettoyer. Il y a également les papiers administratifs. Certains n'aiment pas le côté avec la clientèle... » Dernier conseil de Marie Hrasko, pour qui cette étape s'est avérée compliquée, rechercher un contrat d'alternance bien avant le début de la formation. Elle estime avoir eu de la chance de signer un contrat alors qu'elle s'y était prise un an en avance.



MARIE HRASKO

Marie Hrasko apprécie dans son métier d'ASV de pouvoir « travailler avec les animaux, pouvoir les aider, assister les vétérinaires. (...) C'est un métier très polyvalent ».